

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
CHAMPENOISE

SOMMAIRE :

Communications de la Société.
Bibliothèque de la Société Archéologique Champenoise.
Nécrologie : Henri Demitra.
Numismatique Rémoise à l'époque Gauloise.
A propos du signe symbolique indien « Le Swastika ».
Découverte Archéologique à Perthes (Ardennes).

Découverte de tombes Gauloises Marniennes.
Statue en bronze du Dieu Mars découverte en 1806 à Saint-Brice-Courcelles.
Notes sur les sépultures préhistoriques découvertes à Chasseny.
Bibliographie.
Table des matières.

COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbal de la Séance du 12 Juillet 1925

La Société Archéologique Champenoise s'est réunie à l'Ecole Professionnelle de Reims, rue Libergier n^o 57, le dimanche 12 juillet 1925 à 14 heures.

Présents : MM. LOGEART, SAVY, docteur GOSSET, BEAUSERON, BOSTEAUX Homère, CARDINAL, COURTY, Mlle GILLET, Mme LEMARTELEUR, MM. GILLET, GARDEZ, GOBENSÉ, JACTAT, LAGROIX, LEMARTELEUR, RENARD, RIAUCOU, SARAZIN, THOMAS.

Excusés : MM. DUPUIS, DENEUX, DEMITRA, BOSTEAUX-COUGIN, LAIRE, PAGÈS-ALLARY, SCHMIT.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 29 mars est adopté.

M. Savy donne lecture d'une importante communication de M. l'abbé Favret sur « Le Carquois en Champagne à la fin du 1^{er} âge du fer ».

Il nous informe que M. Demitra doit lui remettre un mémoire relatif à la numismatique rémoise à l'époque gauloise.

M. Logeart remercie MM. l'abbé Favret et Demitra de leurs intéressants travaux qui seront insérés au *Bulletin*. L'Assemblée s'associe aux paroles de M. le Président.

Il est rendu compte que la S. A. C. est titulaire du Certificat de Créance n° 2.038.793. Perte subie 748 fr. ; frais supplémentaires 996 fr. Les intérêts de la perte subie pour la période du 11-11-18 au 30-12-24 se montent à 161 fr.

L'Assemblée donne au trésorier les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités administratives du emploi.

L'excursion de Saint-Etienne-sur-Suipe fut infructueuse. MM. Logeart Dupuis, Simonnet, Féru, Lacroix, Bosteaux-Cousin, Larmigny, Henrat y ont pris part. Plusieurs fosses ont été trouvées dans la grévière, elles n'ont livré que des ossements épars et n'ont donné aucun vestige de l'époque mérovingienne. Cependant les vases et les armes découverts à cet endroit l'an dernier au cours des travaux d'extraction de la grève, étaient bien caractéristiques. Le mauvais temps rendit toute recherche impossible durant l'après-midi.

Les objets suivants sont alors examinés :

Une série d'outils en grès lustré recueillis à Blanzy-les-Fismes (Gardez et Lacroix).

Une hache acheuléenne et diverses pièces néolithiques trouvées à Cuis et Mancy (M. Lemarteleur).

Une hache néolithique trouvée à Moslins, pièce préparée pour le polissage (M. Fleury).

Une fibule gauloise recueillie à Aussonce (M. Logeart).

Plusieurs vases gaulois (Marnien I) provenant des Mesneux (fouilles Lacroix et Bosteaux).

On examine aussi très attentivement les documents photographiques remis par M. Lemarteleur (collection de pièces néolithiques) et M. l'abbé Favret (pièces recueillies aux Jogasses).

Sont admis comme membres actifs :

MM. Quin, Directeur du Cours complémentaire de Reims.

Henrat Maurice, cultivateur à Saint-Etienne-à-Arnes.
Genet, tapissier, 5, Place des Marchés, Reims.

La séance est levée à seize heures. L. LACROIX.

Procès-verbal de la séance du 11 Octobre 1925

La séance est ouverte à quatorze heures par M. Logeart. Le Président présente les excuses de M. le Maire de Reims, de M. le Sénateur Henri Merlin, de MM. Deneux, Chenet, Henry Corot, l'abbé Favret, Fleury, Genet, Jactat et Poupfile.

Assistent à la réunion MM. Dupuis, Savy, Schmit, Beausseron, Bosteaux-Cousin, Bosteaux Homère, Bellevoys, Carlier, Coulon, Courty, Demitra, Duchemin, Ernst, Gardez, Gillet, Igard, Mademoiselle Gillet, MM. le Docteur Gosset, Gobensé Lucien, Gobensé Roger, Lacroix, Madame Lemarteleur, MM. Lemarteleur, Mouquot, Ronsin, Sarazin et Thomas.

Election d'un Membre d'Honneur. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le Docteur Capitan, Membre de l'Académie de médecine, chargé de cours au Collège de France, Professeur à l'École d'Anthropologie est nommé à l'unanimité Membre d'Honneur de notre société en remplacement de M. Chantre, décédé.

Admissions. — L'Assemblée admet comme Membres actifs :

MM. Merlin (Henri), Sénateur de la Marne, Le Thoult, Marne.

Comte (François), docteur, Avenue de Laon, Reims.

Chapelet, archéologue, 25, rue du Petit-Musc, Paris.

Cazalis (l'abbé), 2, rue du Préau, Reims.

Chenay (Raoul), 9 bis, rue de Dinan, Saint-Mâlo.

Henry Corot, archéologue, Savoisy (Côte-d'Or).

Gardez (Ulysse), professeur de musique, Saint-Brieuc.

Loizeau (Auguste), paysagiste, 47, rue du Ranelagh, Paris.

Lambert (Ferdinand), Boulevard de la République, Reims.

Forzy, Notaire à Fismes.

Madame Journot, rue Hillonnais, Saint-Brieuc.

Nécrologie. — M. Logeart annonce le décès de M. Collin Jules de Cernay-les-Reims et se fait l'interprète des regrets de la société.

Subvention. — Il nous informe que le Conseil général a voté à la S. A. C. une subvention de 200 fr. et remercie l'Assemblée départementale de sa générosité.

M. Schmit donne lecture de son travail intitulé *Couronnes mortuaires ou Couronnes de mariées*.

M. Carlier présente un rapport sur quelques monnaies Gauloises trouvées à Château-Porcien et aux environs.

M. Lacroix lit quelques lignes ayant trait aux déclarations récentes d'un anthropologiste anglais sur le crâne découvert à Galilée (crâne portant une cicatrice spéciale).

Il rappelle que les premières trouvailles de rondelles crâniennes, de fragments crâniens remontent à plus de cinquante ans.

M. le Marquis Joseph de Baye a réuni depuis longtemps dans les vitrines de son musée nombre de crânes perforés, d'amulettes détachées de crânes humains, provenant de ses recherches dans les grottes de la vallée du Petit-Morin. La priorité dans ce genre de découvertes ne revient donc pas aux Anglais.

M. Schmit présente quelques observations et se montre fort réservé sur la question de la trépanation avant les temps néolithiques.

Présentations. — M. Demitra présente un « coup de poing » en silex jaunâtre, translucide, merveilleusement travaillé, qu'il a recueilli à Reims, sur un tas de grève provenant de la vallée de l'Aisne.

M. J. Carlier présente plusieurs belles pièces de sa collection. Voici le commentaire qu'il nous remet à leur sujet :

« 1° Cinq haches ou « coups de poing » en silex noir de la craie, amygdaloïdes, de 10 à 14 centimètres de longueur, jolies pièces intactes trouvées sur les terrains de Bray-Hannogne, Seraincourt et Saint-Quentin-le-Petit (3 villages du canton de Château-Porcien, Ardennes, qui sont contigus).

Parmi ces instruments, signalons une belle pièce presque triangulaire, habilement taillée, et dont les éclats ont été retouchés en pointe sur les bords qui sont minces et tranchants.

Elle a conservé sur un côté, vers la base, une partie naturelle de la croûte arrondie du silex et cette particularité en a

fait une arme très maniable, ne blessant pas la paume de la main.

« On peut la classer à l'époque Acheuléo-Moustérienne. Trouvée à Bray, vers 1860 par mon grand-père Philippe Carlier qui s'intéressait déjà à l'Archéologie.

2° Un grand éclat type Levallois, taillé d'un seul côté ; un talon a été ménagé à sa base pour en faciliter la préhension car il est certain que ce gros éclat a servi tel qu'il est : longueur 13 centimètres, silex noir avec belle patine blanchâtre. Trouvé par nous à la Bonde de Bray.

3° Une hache double ou casse-tête naviforme poli en schiste ardoisier. Elle est percée en son milieu d'un trou d'emmanchement. Longueur 13 centimètres. Largeur des tranchants 4 centimètres. Diamètre du trou 25 millimètres. Cette belle arme, bien conservée a été trouvée sous une roche par M. Podevin, cantonnier dans la région de Rumigny-Aubenton. Le manuel Déchelette p. 516, donne la représentation d'une arme semblable trouvée dans les dragages du Doubs. Le savant archéologue pense qu'elle était encore en usage pendant les premiers temps de l'Âge du Bronze. Le Docteur Marcel Baudouin est du même avis (*Société Préhistorique de France* 1923, p. 172) ».

M. Courty présente une pointe à main trouvée à Reims dans le dépôt de grève de Variscourt. Il montre également une bague gauloise qu'il a recueillie au cours de travaux de terrassements effectués rue de Cernay.

M. Lacroix montre un coup de poing acheuléen et une pointe à main gauche trouvés par des ouvriers dans la grèvière de Jonchery-sur-Vesle. Le coup de poing n'est pas en silex mais en calcaire siliceux noirâtre avec lymnées. M. Bellevoye pense que cet outil est en calcaire de St-Ouen, roche qui se présente sur le haut des plateaux au-dessus de Vriigny, Pargny, Villedommange et aux environs de Romigny, Chamery et Rilly. M. Lanquine, professeur à la Sorbonne à qui la pièce en question a été communiquée par M. Huillèret de la Société des Sciences Naturelles de Reims est d'avis que la matière première constituant cette arme primitive est du calcaire de Beauce, formation que l'on rencontre en couche

continue assez loin de Reims, aux environs de Villers-Cotterets.

M. Lemarteleur expose de nombreux outils provenant des environs d'Épernay. Il nous communique les notes suivantes sur ces objets :

« Pièces trouvées sur les falaises de Cuis :

1° Une belle hache acheuléenne recueillie en surface aux lieudits « Les Linettes ». 2° Une grande pointe moustérienne trouvée au même lieudit. 3° Un ciseau néolithique et trois haches polies, trouvées à « l'Éperon ». 4° Une hache taillée préparée pour le polissage, et deux hachettes néolithiques découvertes aux « Rouales ».

« Pièces recueillies à Moslins :

1° Un coup de poing et une hachette néolithique.
2° Une hache et des fragments de haches trouvés à Argensol.

Pièces recueillies à Mancy et à Chavot :

1° Deux haches néolithiques, 3 scies à encoches (Mancy).
2° Une hache polie, 2 scies néolithiques, provenant de Montfélix (Chavot).
3° Une emmanchure en corne de cerf.

M. Lemarteleur joint à cet intéressant ensemble des fusaïoles gauloises, romaines et mérovingiennes, trouvées aux environs de Cuis. Il remet à la société les dessins des plus beaux spécimens présentés.

M. Logeart félicite le jeune chercheur de son activité et lui souhaite bonne chance dans la continuation de ses recherches.

M. Bosteaux-Cousin présente un beau torques à tampons recueilli au cours de fouilles récentes au Mont de la Fourche (Lavannes), et communique une jolie photographie de cette pièce, faite par M. Bauchard (1). Il présente aussi les fibules trouvées en même temps que le torques.

M. Larmigny présente une pioche-hache en fer et deux vases paraissant se rapporter à l'époque gallo-romaine (Château-Porcien).

(1) Voir page 117 du présent bulletin.

M. Carlier présente une série de monnaies gauloises* et remet l'inventaire des pièces gauloises recueillies à Château-Porcien, Hannogne Saint-Remi, Saint-Quentin-le-Petit, Seraincourt et Sévigny-Waleppe.

M. Gobensé communique une statère d'or des Trévires, trouvée à La Pompele. Dans cette pièce la tête déformée a l'aspect d'un œil gigantesque. Au revers est un cheval avec rosaces et dessins divers.

M. Logeart adresse ses vifs remerciements aux Membres de la Société qui ont apporté les pièces exposées.

Séance levée à 16 heures.

L. LACROIX.

Bibliothèque de la Société Archéologique Champenoise

OUVRAGES REÇUS EN 1925

- Annuaire-Bulletin de la Société des Amis du Vieux Reims, année 1924.
- Baye (Marquis J. de). — Catalogue du Musée de Baye dressé pour la visite du Congrès de l'A. F. A. S. à Reims, 17 août 1880 (don de l'auteur).
- Corot (Henry). — Le Cheval-Enseigne de Guerchy au Musée d'Auxerre. Dijon 1925 (don de l'auteur).
- Corot (Henry). — Le Tumulus de Bauges n° 4, à Minot (Côte-d'Or). Extrait du Bulletin Archéologique 1923 (don de l'auteur).
- Favret (Abbé). — Le Premier âge du fer en Champagne (Hallstatt II b) (don de l'auteur).
- Favret (Abbé). — Sépulture à Char des Jogasses (don de l'auteur).
- Pro Nervia. — Bulletin n° 2, 1925.
- Huit photographies de pièces diverses recueillies par M. l'abbé Favret dans le Cimetière Hallstattien des Jogasses (Marne) : fibules, agrafes de ceinture en bronze avec boutons-appliqués sur cuir, pendeloques, boucles d'oreilles, etc. (don de M. l'abbé Favret).

NÉCROLOGIE

Henri DEMITRA

La disparition brutale d'Henri Demitra, frappé en pleine activité le 12 octobre dernier, laissera au sein de notre groupement de douloureux regrets.

Il comptait parmi les plus anciens et les plus fidèles membres de la Société Archéologique Champenoise où il exerçait les fonctions de Trésorier-Adjoint.

En dehors de ses occupations professionnelles, il s'était voué depuis longtemps à l'étude de la préhistoire et de la numismatique. Il s'était surtout attaché à retrouver les vestiges de la civilisation romaine à Reims. Ses observations journalières lui avaient permis de reconstituer avec précision les diverses enceintes fortifiées de l'ancienne Métropole de la *Belgique-Seconde*. Villas, Thermes, Acqueducs, Arènes, Mo-saïques, Voies Romaines, anciennes Nécropoles du Vieux Reims, rien ne lui avait échappé.

Il avait exposé le résultat de ses observations dans un ouvrage savant couronné par l'Académie de Reims : « Autour de Reims antique ».

Très assidu à nos réunions, il y exposait avec joie les pièces recueillies au cours de ses patientes recherches sur les divers chantiers de la ville, et nous en donnait la minutieuse description.

La veille de sa mort, il assistait encore à notre Assemblée trimestrielle et nous faisait part de ses récentes trouvailles. Il nous remettait un important mémoire sur les Monnaies gauloises des Rèmes (1).

En évoquant ici sa vie d'érudit et d'archéologue passionné nous ne saurions oublier la bonté du caractère, la souriante douceur, et les qualités professionnelles de cet homme de devoir qui avait beaucoup souffert durant la grande tourmente comme prisonnier de guerre en Allemagne.

Nous conserverons le souvenir ému de tout ce qu'il était

(1) Voir page 111.

et nous prions sa famille de croire à notre profonde sympathie.

Henri Demitra, restera vivant dans nos cœurs par l'exemple qu'il nous a donné. L. L.

Discours de Monsieur MARCHANDEAU

Au nom de l'Administration municipale, et particulièrement au nom de mon collègue chargé du Service de la Voirie, M. Hodin, empêché par une indisposition d'assister à cette cérémonie, je viens dire un dernier adieu et apporter l'hommage de notre reconnaissance à notre cher et regretté collaborateur.

Monsieur Demitra se classait parmi ces travailleurs consciencieux et modestes qui ne cherchent pas à attirer l'attention durant leur vie de labeur, mais dont la disparition crée un grand vide tant leurs qualités rendent difficile leur remplacement.

Entré dans les Services municipaux dès l'âge de quinze ans comme auxiliaire à la Voirie, Monsieur Demitra était nommé dix ans après cantonnier-terrassier. Rapidement, l'estime de ses chefs, la confiance justement placée en lui, lui valaient de franchir les échelons de la hiérarchie. Chef de brigade le 1^{er} février 1901, surveillant de travaux le 1^{er} janvier 1902, chef cantonnier le 1^{er} janvier 1905, il était nommé chef cantonnier hors classe le 1^{er} janvier 1922 et recevait la médaille d'honneur des cantonniers communaux.

La guerre seule avait interrompu son travail à la Voirie municipale. Mobilisé le 1^{er} août 1914, il était resté prisonnier depuis le 22 août 1914 jusqu'à la fin des hostilités. Et c'est peut-être cette longue captivité qui vaut aux siens de verser aujourd'hui des larmes amères et qui nous cause le regret profond d'avoir à déplorer, de tout cœur, sa fin prématurée.

Dans la pratique consciencieuse de son métier, « Monsieur Henri », comme l'appelaient familièrement, mais non sans déférence, ses subordonnés, avait appris tout ce qu'il faut connaître pour être un chef aimé et respecté; il se faisait écouter aussi bien du personnel placé sous ses ordres que des entrepreneurs travaillant pour le compte de la Ville.

Rien ne lui était indifférent dans les soins que doit comporter le travail utile, probe et honnête. Et, quand il avait donné toute son attention à l'exécution ponctuelle de sa tâche, il ne négligeait pas de recueillir les enseignements que peut porter en elle l'œuvre accomplie avec intelligence.

C'est ainsi que Monsieur Demitra était devenu un archéologue qui,

au dire des hommes les plus compétents, était un des mieux documentés sur les souvenirs laissés dans notre Cité par la civilisation romaine. Non content de recueillir tout ce que les fouilles pratiquées dans notre sol peuvent faire apparaître des souvenirs du passé, ce travailleur modeste s'était élevé jusqu'à une étude approfondie et raisonnée de l'histoire qui lui était révélée par son travail manuel.

C'est un bel exemple que donnait ainsi Monsieur Demitra, cherchant dans la satisfaction de savoir le délassément au travail quotidien toujours dur et souvent ingrat.

Aussi emporte-t-il des regrets unanimes parmi ce personnel de travailleurs de nos Services municipaux qui l'a si bien connu et tant apprécié.

Hier encore, son chef direct, Monsieur Forestier, me disait combien sont grands les services rendus par celui auquel, au nom de la ville de Reims, je viens apporter un suprême hommage en même temps que je m'incline respectueusement devant la douleur de sa famille en deuil.

Discours de Monsieur LOGEART

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est avec la plus profonde émotion qu'au nom de la S. A. C., je viens adresser un dernier adieu à notre excellent collègue et ami Henri Demitra qu'une mort si soudaine vient de ravir à notre affection.

Profondément épris des choses antiques, collectionneur éclairé, il fut des premiers, en 1907, à faire partie de la S. A. C. dont il est resté jusqu'à ce jour le vice-trésorier et l'un des plus précieux collaborateurs.

Appelé par ses fonctions à surveiller les travaux de voirie exécutés dans la ville de Reims, il notait avec soin toutes les particularités qu'il pouvait voir et les décrivait avec une précision remarquable; nul mieux que lui ne connaissait le sous-sol rémois si riche en vestiges des premiers siècles. Observateur attentif, travailleur infatigable, il a publié, en dehors de nombreux articles insérés dans les Bulletins de la S. A. C., d'autres travaux plus importants : *Autour de Reims antique* (ouvrage couronné par l'Académie de Reims); *Le Jouet antique*, et, il y a quelques jours à peine, il terminait une étude très documentée sur les monnaies des Rèmes, ouvrages qui, tous, témoignent d'une profonde érudition, et pour lesquels il allait recevoir la distinction si bien méritée d'Officier d'Académie.

On ne faisait jamais en vain appel à son dévouement et il se faisait un devoir de mettre son beau talent de dessinateur au service de la S. A. C. D'une complaisance inlassable, c'est avec plaisir qu'il tirait un collègue d'embarras par ses connaissances numismatiques.

Sa mort laissera dans notre Société, où il ne comptait que des amis, un vide qui ne se comblera jamais.

A sa veuve, à sa famille, nous offrons respectueusement nos sympathiques condoléances.

Adieu, cher Demitra, adieu.

Numismatique Rémoise à l'époque Gauloise

Tout dernièrement, rue des Elus, dans les fouilles d'une construction nouvelle, fut trouvée une belle médaille de l'époque gauloise, que j'ai pu faire entrer dans ma collection.

Cette médaille, du type — Catalauni — représente un personnage accroupi vu de face, se tenant à chaque main une mèche de cheveux, à la main droite un torque, et dans le champ à gauche un petit globule (fig. 1).

Au revers — sanglier à droite, dessus un serpent, dessous une étoile, devant un croissant.

Malgré son type barbare, cette médaille est très bien faite, les sujets traités avec art, sont plus nets que ceux modelés sur une autre monnaie également dite « Catalauni » et représentant un guerrier debout à droite tenant une lance et un torque. Au revers, ours ou loup dévorant un serpent, au-dessus un serpent (fig. 2).

Dans son essai sur la numismatique rémoise, M. Léon Maxe-Werly, ne parle aucunement de ces deux médailles, qui, à notre idée feraient partie du monnayage rémois — peut être bien des premières monnaies des Rèmes.

Dans cet ouvrage très érudit et des plus intéressants M. Léon Max-Werly nous dit ceci :

« Avant la conquête romaine, la Gaule se trouvait divisée en trois parties, l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique. Cette dernière province, limitée par le Rhin, la Seine et la Marne, était habitée au sud par les Rémi.

Lorsque César, vainqueur d'Arioviste, continuant ses projets de conquêtes, voulut soumettre le Nord de la Gaule, il songea, avant de reprendre les armes, à se créer des intelligences parmi ses ennemis. Lassée et effrayée de la barbarie de ses voisins, la capitale des Rémi; cité riche et importante qui aspirait à exercer autour d'elle une suprématie analogue à celle que l'alliance des Romains avait assurée aux Edues, se laissa gagner par les promesses du proconsul, et lorsque César, au printemps de l'an 57 avant Jésus-Christ, envahit le sud de la Belgique, les Rèmes se joignirent à lui et devinrent ses plus fidèles alliés.

Dans tout le cours de la lutte gigantesque que César eut à soutenir contre tous les peuples de la Gaule, cette nation ne l'abandonna pas. Lorsque, après avoir levé le siège de Ger-govie, César se vit abandonné et trahi par tous ses alliés, les Rèmes partagèrent sa mauvaise fortune et lui demeurèrent fidèlement attachés.

Lorsque Vercingétorix, assiégé dans Alésia fit un dernier appel aux nations gauloises, ils s'abstinrent de fournir leur contingent dans cette armée de deux cent cinquante mille combattants qui se levait pour défendre l'indépendance de la Gaule. Tant d'efforts devaient être nuls, la fortune de César l'emporta, et la Gaule vint augmenter le nombre des provinces romaines.

Les Bellovaques, qui n'avaient point pris part à cette guerre et qui prétendaient être assez forts pour défendre seuls leur indépendance, prirent les armes et envahirent le pays des Rémi, leurs voisins. César accourut au secours de ses alliés, et dans cette guerre Vertiscus, magistrat des Rèmes, que son grand âge devait exempter du commandement militaire, se laissa surprendre par Corris, chef des Bellovaques, et périt dans une embuscade à la tête de la cavalerie rémoise.

Ici apparaît le premier nom qui fut inscrit sur les monnaies attribuées aux Rémi.

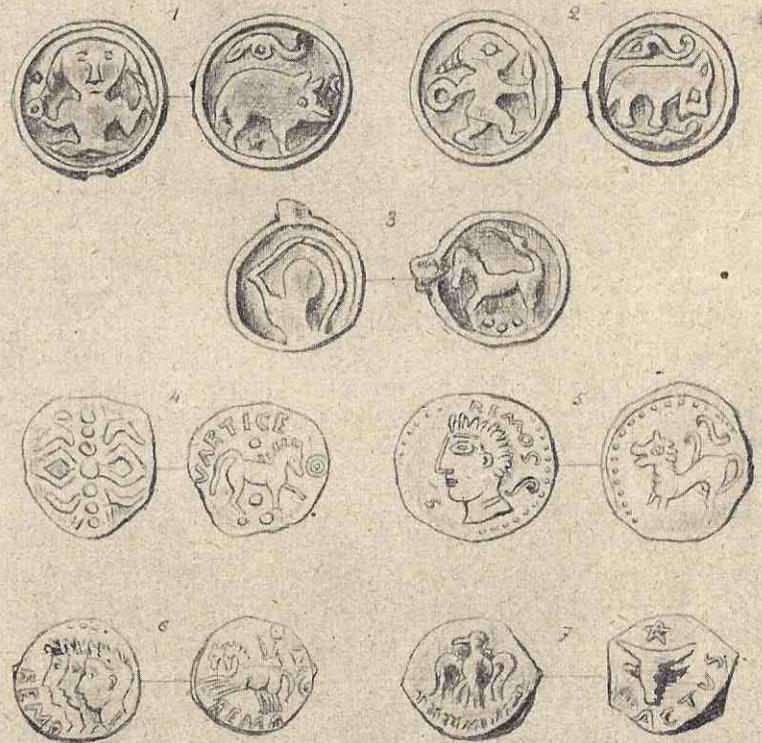
Les deux médailles, dont il est parlé plus haut, sans légende, seraient antérieures à la conquête romaine. Par leur style barbare, le métal employé (potin), et la façon de les ouvrir, elles laissent à penser que l'art monétaire en Gaule à cette époque était une copie grossière ou plutôt des surmou-lages répétés, copiés sur les monnaies anciennes de la Grèce, et ce jusqu'à l'entrée des Romains dans notre région. Les monnaies gauloises après la conquête de la Gaule sont frappées en bronze.

Dans notre collection, se composant de pièces ramassées et trouvées sur toute l'étendue de notre vieille cité, principalement dans la partie Nord-Est-Ouest, à l'emplacement supposé de l'ancien Durocort, dont une partie de l'enceinte fut décrite par nous (1), nous possédons une douzaine de ces médailles au guerrier marchant à droite tenant un torque et une lance.

(1) Voir *Autour de Reims antique* et le *Bulletin de la S. A. C.*, année 1909, page 19. — Des anciennes fortifications rémoises.

D'autre part, M. Deneux, architecte des monuments histo-riques, a recueilli une douzaine de médailles gauloises à cette effigie dans les fouilles faites pour la vérification des founda-tions de notre malheureuse cathédrale.

Monnaies Gauloises.



Nous avons également, dans notre collection, trois médailles gauloises du type suivant (fig. 3).
Figure de profil tournée à gauche. Revers: Lion à gauche, dans le champ au-dessous trois globules.
Comme remarque, il nous semble que ce profil, limité par

un trait, représenterait plutôt un personnage tourné à droite, le bras levé et frappant à gauche avec un fouet ou bien lançant une fronde.

Une suite du personnage accroupi, présenté au début de cet écrit ; mais nous savons que cette médaille se trouve très souvent dans notre vieille cité. Par la présence de ces médailles si communes dans notre ville, tout porte à croire qu'un atelier monétaire local se trouvait dans la capitale des Rèmes et que ces trois médailles sans légende seraient les premières pièces de monnaie des Rémi.

M. Maxe-Werly, dans l'époque gauloise, commence par la description des pièces à légendes. Trouvée à Reims, nous ne possédons qu'une seule médaille, d'ailleurs très fruste de la première décrite par lui (fig. 4).

Imitation du palmier des médailles de Morini. Revers : VARTICE. Cheval tourné à droite ayant un globule au-dessus de lui et deux en dessous ; près de la tête un petit globule entouré d'un cercle.

Quatre médailles ATISIOS-REMOS : Trois très frustes et la quatrième avec une variante et non décrite par lui (fig. 5).

Tête d'Apollon-Bélénus : Buste à gauche ayant un torques au cou ; dans le champ, à droite un symbole de l'S avec un petit globule au lieu et place des quatre feuilles. Légende : ATISIOS-REMOS.

Revers : Lion à gauche, la queue ramenée entre les jambes et se développant en dessus du corps, foulant aux pieds un serpent ; dans le champ un symbole de l'S. Le tout, face et revers entouré d'un grènelis.

Toutes les quatre trouvées à Reims.

De la même époque, la suivante des plus intéressantes, mais incertaine. Ayant une légende ; elle fut trouvée par nous entre les deux fortifications passant en bordure de la rue Andrieux et du Boulingrin (fig. 7).

Bucrane, dans le champ, au-dessus une étoile formée de cinq petits triangles. Légende : ACTVS.

Revers : Aigle héraldique entouré d'une légende indéchiffrable.

En terminant, il nous reste à parler du petit bronze aux trois têtes accolées, dont une dizaine d'exemplaires se trouvent dans notre collection (fig. 6).

Elles sont des deux types décrits par M. L. Maxe-Werly,

qui par comparaison, les rapproche du Dieu tricéphale gaulois, dont plusieurs petits autels, trouvés à Reims faisaient partie de notre ancien musée municipal.

Comme simple remarque, un autel, bas-relief gaulois, trouvé également à Reims en 1837, rue Vauthier-le-Noir (1), contre le petit Lycée, représente le Dieu gaulois Cernunnos ; par sa position sur cet autel, il se rapproche très bien du personnage accroupi de la première médaille décrite par nous au début de cette étude.

Toutes ces médailles gauloises, nous offrent des signes dont on ne peut déterminer exactement la forme et donner la signification ; des globules, des étoiles, des fleurs, des animaux placés de différentes façons, nous donnent l'idée d'émettre l'hypothèse suivante : Est-ce que ces signes ne seraient pas une écriture figurée dans le genre des hiéroglyphes égyptiens ? car sur les deux premières médailles décrites ici par nous, sur le revers, au-dessus du sujet principal, nous trouvons le même symbole, presque identique : un serpent, pouvant très bien représenter (toujours au figuré) la première lettre ou le nom entier des Rémi.

Malgré notre inexpérience à ce sujet, je risquerai cette attribution, ne fût-ce que dans le but d'en provoquer de meilleures et je laisse ce soin à ceux qui, plus érudits que moi, trouveraient intéressant de poursuivre et d'étudier cette hypothèse.

Reims, le 24 mars 1925.

DEMITRA.

A propos du signe symbolique indien « Le Swastika »

A la suite de l'article de M. Ch. Bosteaux-Paris reproduit dans le *Bulletin* n° 1 de 1925, p. 27, nous avons reçu de notre collègue M. le Marquis de Baye l'intéressante communication suivante.

Baye (Marne), le 4 août 1925.

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

La présence du Swastika, sur un vase gaulois, ne me surprend pas. La question de l'Antiquité et de la perpétuation de cet emblème m'a

(1) *Les aspects de Reims. La Ville au milieu du III^e siècle*, par M. E. Kalas, page 42.

préoccupé depuis longtemps. Elle a été posée par l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, revue dirigée par M. Georges Montorgueil.

La belle et riche garde d'épée exhumée par moi dans le cimetière franc de Joches est ornée d'un Swastika, elle figure dans les collections offertes par moi au Musée des Antiquités Nationales (voir Salle de Baye).

Les objets archéologiques portant ce signe mystérieux sont nombreux, je ne sache pas que la liste en ait été dressée.

Durant mes missions en Russie, j'ai constaté que les paysannes, depuis longtemps, reproduisaient souvent ce très ancien motif décoratif dans leurs broderies.

BAYE.

Découverte Archéologique à Perthes (Ardennes)

Le 2 février 1925, accompagné de M. Jactat membre de la société et de son fils, j'ai découvert une tombe gauloise entourée d'un fossé à environ 2 kilomètres de Perthes près de la route d'Annelles. Comme le cas se présente souvent, cette tombe était violée jusqu'à la ceinture, sur le côté droit des jambes se trouvait une épée en fer avec un anneau en bronze, sur le bassin une fibule en bronze; aux pieds deux fers de lances et quantités de morceaux de vases brisés.

BOSTEAUX-COUSIN.

Découverte de tombes Gauloises Marniennes

(Cimetière du Mont-de-la-Fourche, Lavannes), 12 avril 1925

1° Profondeur 0 m. 80, longueur 1 m. 90, largeur 0 m. 70. Orientation Ouest-Est.

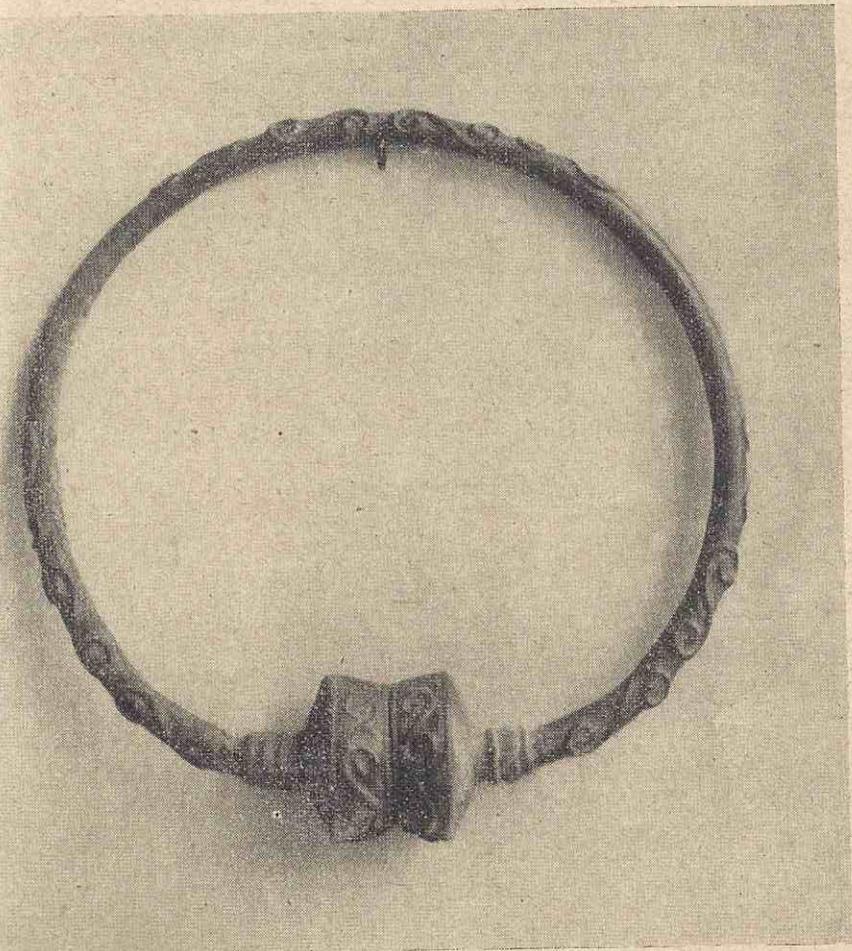
Le squelette portait un torques en bronze à tampons, un bracelet brisé à chaque bras (qui était recouvert d'une pierre pesant environ 2 kgs).

De chaque côté du torques se trouvaient deux fibules en bronze.

Sur le côté droit du squelette il y avait un grand vase en

terre rouge avec pied (hauteur 40 centimètres, diamètre 33 centimètres) presque intact.

Un autre vase en terre rouge était complètement brisé.



Torques à tampons ou collier en bronze dont la tige cylindrique est décorée d'enroulements en S, en relief — type Marnien 1.

Fouilles Bosteaux-Cousin (Mont de la Fourche, Lavannes, 1925).

Aux pieds fut recueilli un vase en terre noire également brisé.

Sur le bassin était une belle fibule avec cabochon en corail.

**

2° Tombe profonde de 0 m. 60, longue de 1 m. 70, large de 0 m. 50. Orientation Ouest-Est.

Le squelette était en place, intact, mais aucun objet ne l'accompagnait.

BOSTEAUX-COUSIN.

STATUE EN BRONZE DU DIEU MARS

DÉCOUVERTE EN 1806 A SAINT-BRICE-COURCELLES (1)

Comme suite à la communication parue à ce sujet dans un numéro précédent du *Bulletin*, M. Schmit nous envoie les intéressants renseignements suivants :

MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

M. Chenet devant continuer ses recherches pour savoir ce qu'est devenue la statuette de bronze découverte à Saint-Brice en 1806 et dont il nous a aimablement adressé la description et la représentation, permettez-moi de lui communiquer, par le bulletin de notre Société, les renseignements suivants qui se trouvent sur l'Annuaire de la Marne 1829, p. 55 :

A la suite de la découverte de Saint-Brice qu'il place en 1808, M. Lacatte-Joltrois, après la légende de la trouvaille, ajoute :

« Le petit chef-d'œuvre, perdu pour le pays où il est resté seize ans, était à Paris en 1824, entre les mains d'un marchand d'antiquités qui en refusait d'un étranger douze cents francs, il en voulait cent louis. »

Personnellement, j'ai le vague souvenir d'avoir lu quelque part que M. Lucas, l'archéologue de Reims, ayant appris que M. Jacob Kolb avait vendu sa statuette courut à Paris en offrir le double. Mais déjà un étranger le marchandait. M. Lucas revint bredouille et l'œuvre d'art fut perdue pour la France !!

Emile SCHMIT.

(1) Voir Bulletin de la S. A. C., année 1924, n° 3, p. 88.

Notes sur les Sépultures Préhistoriques découvertes à Chassemy (Ardennes)

(Suite du rapport de M. Edouard PIETTE) (1)

Je vous ai promis de vous donner quelques détails sur les foyers qu'on remarque dans la nécropole de Chassemy : leur origine est beaucoup plus complexe que je ne l'avais d'abord supposé.

Le champ de la *Fosse Chapelet*, a été évidemment un lieu de campement pour une tribu dès l'âge de la pierre polie, et il a continué à être occupé à l'époque du fer. La colline escarpée qui domine Chassemy a été, dès les temps antiques, une position importante pour les populations du massif montagneux situé entre l'Aisne et la Vesle. Aussi de nombreuses creutes ou grottes, creusées par la main de l'homme, ont entamé ses flancs et ont servi d'habitations. Ces excavations, ouvertes à la base du calcaire grossier, dans des couches friables, n'ont pu être faites, sur une grande échelle, qu'à l'époque où les métaux furent inventés ; cependant il n'est pas impossible, que, dès l'âge de la pierre, on ait pu réussir à creuser quelques trous avec des pieux durcis au feu. Les hommes qui vivaient sous ces abris dans la montagne devaient avoir des postes avancés dans la plaine qui s'étend à ses pieds, au confluent des deux rivières. Le champ de Tatté était admirablement situé pour un de ces postes : limité à l'Ouest par la Vesle, dont une falaise de 4 mètres domine le cours, il descend au Sud, par un talus rapide, vers un marais que la rivière contourne : inabordable de ces deux côtés, il pouvait être protégé à l'est et au nord par des broussailles et des haies qui en rendaient l'attaque d'autant plus difficile, qu'en dégarnissant de bois la plaine par l'incendie, on devait nécessairement voir s'avancer les assaillants. Au surplus, un arbre jeté sur la rivière suffisait, en cas d'attaque par des forces supérieures, à assurer une retraite facile pour la tribu qui, après avoir franchi la Vesle, n'avait qu'à le renverser dans l'eau pour être en pleine sécurité.

(1) Bulletin de la S. A. C., Juin 1925.

Des sources d'eau vive, des prairies propres au pâturage du bétail, des marécages où pullulait le gibier d'eau, ajoutaient aux avantages que ce lieu présentait aux familles qui en faisaient leur séjour. Une rivière poissonneuse, dont les bords escarpés abritant, en été, les nids d'une légion de martinets ; de vastes forêts, couvertes de chênes, offraient des ressources à des hommes qui ne dédaignaient, pour leur nourriture, ni les glands ni les coquillages, ni les œufs d'oiseaux ; et les eaux de la Vesle leur servaient à préparer les peaux dont ils étaient en partie vêtus. De nombreux foyers situés sur un léger renflement du sol, dans l'angle enserré au sud-ouest par le méandre de la rivière, présentent les traces les plus évidentes d'un campement prolongé. Le champ de la *Fosse Chapelet* a donc été habité. Ainsi que je vous l'ai écrit, je distingue aujourd'hui quatre sortes de foyers : les foyers proprement dits, les foyers silos, les restes des festins des funérailles et les sépultures de corps incinérés.

FOYERS PROPREMENT DITS

Les foyers proprement dits sont nombreux dans la nécropole, autour du point culminant du sol. Ce sont des trous larges de 40 à 80 centimètres, profonds de 30 à 50, au-dessus desquels on plaçait du bois qu'on allumait. Les extrémités des morceaux de bois reposaient sur les bords, de manière à laisser l'air passer dessous pour en activer la combustion. Ces trous sont enduits d'une terre à brique marneuse. d'un jaune rougeâtre, destinée à empêcher le sable et la grève calcaire des parois de les reboucher en s'écroutant dans leur intérieur sous l'action du feu. Au fond est une couche de cendres et de braises dont l'épaisseur varie entre 3 et 15 centimètres, quand elle est restée intacte. Des débris de poterie, des coquilles d'escargots et de moules de rivière, des glands rôtis, des éclats de silex, trouvés dans quelques-uns de ces foyers, prouvent que ce sont les vestiges de feux allumés par des familles, soit sous des cabanes de branchages où l'on a fait la cuisine, soit en plein air comme les feux de bivacs. Plus d'une fois on a fait des inhumations aux endroits où ces feux avaient brûlé, et leurs cendres bouleversées ont été mêlées à du sable.

Presque tous les foyers de cette nature appartiennent à l'époque du fer, quoiqu'on y rencontre des éclats de silex (le caractère et les dessins des poteries noirâtres qu'on y a recueillis ne peuvent laisser de doute à cet égard). Il en est cependant quelque-uns dans lesquels on n'a trouvé que des débris de vases grossiers, qui datent évidemment de l'âge de la pierre polie.

FOYERS SILOS

Sur le point culminant de la nécropole, on remarque encore en ce moment, plusieurs trous creusés par le propriétaire du champ. Assez étroits à l'orifice, ils vont en s'élargissant à mesure qu'ils deviennent plus profonds. J'en ai mesuré plusieurs : l'un d'eux a deux mètres cinq centimètres de profondeur, quatre-vingt centimètres de diamètre à l'ouverture et un mètre quatre-vingt à la base. Un autre a un mètre cinquante de profondeur, un mètre vingt-cinq à l'orifice et un mètre quatre-vingt-quinze au fond ; il présente une particularité remarquable : à sa base est une excavation ou ramification souterraine, large de cinquante centimètres, haute de trente, longue de un mètre.

Ces trous ne sont pas l'œuvre du sieur Tatté, ils préexistaient ; il n'a fait qu'enlever la terre remaniée qui les comblait. La terre était mêlée de cendres, de brasiers et de pierres calcinées : les cendres abondaient surtout à la partie supérieure ; là il semblait que les foyers étaient intacts. On y a recueilli des silex, des débris de poterie grossière datant de l'époque Néolithique, des glands grillés et des coquilles de moules de rivière.

Evidemment, il n'était pas besoin de faire des trous de deux mètres de profondeur pour faire naître un courant d'air sous le bois qu'on brûlait par dessus ; les braises, en tombant au fond, loin d'activer le feu, se seraient éteintes ; c'eût été créer des gouffres d'autant plus dangereux pour les enfants et même pour les hommes, que leur bord miné aurait pu s'écrouter sous le poids des personnes assises autour du foyer. D'ailleurs, comment expliquer qu'à une époque où, faute d'outils, les déblais étaient un travail des

plus pénibles, on se soit donné la peine de faire en pure perte de pareilles excavations ? A quoi donc ont-elles pu servir ? Par leurs formes et leurs dimensions, elles rappellent les puits à sépulture de la Vendée, de l'Orléanais et du Vendômois ; mais elles ne contiennent pas de squelettes. Elles ont donc été creusées pour un usage autre que l'inhumation des morts.

De pareilles cavités, ont pu être utilisées dans divers pays pour les sépultures. A Chassemy, elles avaient évidemment une autre destination à leur origine. Le sieur Tatté, qui s'est fait des opinions souvent ingénieuses sur ce qu'il a observé, pense que ces trous sont d'anciennes habitations où les hommes pouvaient se retirer pour se garantir du froid et dormir sans craindre les attaques des bêtes fauves.

Pour appuyer son hypothèse, il a pratiqué des enfoncements dans les parois de ces fosses, et, en y plaçant les pieds, il y descend et remonte avec une grande agilité. Je ne puis admettre cette explication. Si petits qu'on suppose les habitants primitifs de Chassemy, il est difficile de croire que des trous n'ayant pas deux mètres de large aient pu leur servir de retraite. Outre l'impossibilité de faire du feu dans un espace aussi étroit, à deux mètres de profondeur, c'est à peine si un seul homme aurait pu s'y coucher de son long. A plus forte raison, n'ont ils jamais abrité une famille. Et cependant, à l'époque néolithique, le cœur de l'homme n'était pas différent de ce qu'il est à l'époque actuelle ; les affections de famille étaient non moins douces et non moins impérieuses qu'elles le sont aujourd'hui ; et puisqu'on réunissait les dépouilles des parents dans le même tombeau, la cabane devait réunir aussi les membres d'une même famille. On pourrait tout au plus admettre qu'aux âges les plus reculés, ces trous mystérieux servaient de gîte à quelques chasseurs isolés qui, parcourant les forêts désertes où coulait la Vesle, s'y abritaient pendant une nuit ou deux, toutefois, je pense qu'on peut donner une explication plus rationnelle de ces excavations ; ce sont des silos où la tribu enfouissait ses approvisionnements pour les abriter contre la gelée, ou pour les dérober aux regards des rôdeurs, quand elle quittait la tribu de la *Fosse Chapellet* pour aller dans une autre. Les glands pouvaient être faci-

lement conservés quand ils étaient couverts de sable ; mais comme la terre nouvellement remuée aurait pu faire découvrir les silos, on allumait du feu à l'orifice du trou pour lui donner l'apparence d'un foyer. De là les cendres, les braises et les pierres calcinées qu'on y trouve. Il est même possible que les cendres étaient placées dans les puits pour y conserver les viandes.

RESTES DES FESTINS DES FUNÉRAILLES

Quand on inhumait un mort, on faisait selon un usage très ancien, qui s'est perpétué dans nos campagnes jusqu'à nos jours, un repas des funérailles. Les ossements des animaux mangés étaient jetés dans la fosse avec les braises et les cendres du feu qui avait servi à les cuire ; ensuite on déposait le corps dans la tombe. De là vient que presque tous les squelettes reposent sur une couche de cendre, qu'il ne faut pas confondre avec les vestiges des anciens foyers.

SÉPULTURES DE CORPS INCINÉRÉS

On peut encore être tenté de confondre, avec les foyers, des amas de cendres et d'ossements calcinés qui ne sont autre chose que de véritables sépultures. J'ai vu dans le cimetière de Chassemy, plusieurs endroits où, selon toute apparence, on avait brûlé des corps sur place ; je vous en ai parlé dans une première note. Depuis que j'ai appelé l'attention sur ces sépultures, le sieur Tatté en a découvertes quatre nouvelles. Ce sont des trous coniques, en forme d'urne, creusés dans le sable ou dans la grève calcaire à une profondeur de quarante à quatre-vingts centimètres dans lesquels sont déposés des cendres et des os brûlés. Ils sont enduits de terre à brique à l'intérieur. Près de chacun d'eux on voit ordinairement, placés les uns sur les autres et enfouis à une certaine profondeur, les os intacts et non calcinés d'un animal immolé probablement comme victime aux mânes du défunt. Une urne en terre grossière, colorée en noir, a été recueillie contre un tas d'os brûlés qu'elle avait peut-être contenus.

Il y a dans le cimetière de Chassemy, un endroit où l'on ne trouve que des cendres, des braises, des débris de poteries noirâtres et des ossements d'animaux. Cet endroit qui occupe une superficie de trente ares, est peut-être le lieu où l'on faisait de préférence les inhumations de corps incinérés. Tatté y a recueilli une monnaie romaine de Césaire Auguste, et les clous d'un coffre en bois encore alignés, quoique le bois ait disparu. Il est probable que ce coffre n'était autre chose qu'une urne. La coutume de brûler les morts est née chez les Aryens. De l'Inde, ils l'ont transportée en Europe, elle ne paraît avoir été implantée à Chassemy qu'après la découverte des métaux. Voilà ce que j'avais à dire sur les foyers de Chassemy. De nouvelles fouilles amèneront infailliblement d'autres découvertes.

Je connais dans le canton de Craonne, deux endroits où l'on m'assure avoir trouvé autrefois des sépultures des anciens âges.

Ils sont situés dans un pays de Creutes. Je me propose de les explorer avec attention, et d'y faire opérer des fouilles, heureux si je puis avoir quelques données nouvelles sur les races qui ont creusé ces singuliers villages de cavernes, si communs dans le Laonnais et dans le Soissonnais.

NOTICE

L'un des endroits qui a été le plus habité dans cette région est : Bourg-et-Comin, qui se trouve entre Craonne et Chassemy. Cet emplacement qui domine la Vallée de l'Aisne, est formé d'une butte elliptique très élevée, autour de laquelle à sa partie supérieure se trouve plus de 400 Creutes. Ces grottes plus ou moins profondes, ont été habitées à différentes époques primitives, elles sont superposées à certains endroits. Le plateau sur lequel existe un atelier de taille de silex porte à croire, qu'un certain nombre de grottes doivent dater de l'époque Préhistorique.

H. GARDEZ.

BIBLIOGRAPHIE

COMMANDANT LEFEBVRE DES NOËTTES. — *La force motrice animale à travers les âges.* — In-8°, 112 pages, 217 figures, 15 frs. Berger-Levrault, éditeur.

« La force motrice animale existait à peine dans l'antiquité, elle ne fut captée qu'au x^e siècle sous les premiers Capétiens et ce fut un grand bienfait pour l'humanité », tel est le thème développé dans cette excellente étude historique qui passe successivement en revue les points suivants :

Le cheval et le bœuf dans la préhistoire — l'attelage antique — la traction animale en Egypte et en Assyrie — l'attelage minoen — la force motrice animale en Grèce, Perse, Achéménide — l'attelage étrusque — la force motrice animale à Rome, à Byzance, chez les Barbares, chez les Musulmans — la force motrice en Occident du iv^e au x^e siècle — l'esclavage antique.

L'auteur trace ensuite l'évolution de l'attelage moderne : son apparition au x^e siècle — la ferrure à clous — l'attelage du xiii^e siècle à nos jours. Il termine par des considérations sur la reconstitution moderne de l'attelage antique, sur l'attelage en Chine à travers les âges et la force motrice animale au Japon.

L'ouvrage est illustré de nombreuses photographies de documents figurés (terres cuites, cachets, bas-reliefs, bronzes, papyrus, monuments antiques, vases peints, sarcophages, colonnes, arcs, stèles, monnaies, peintures de manuscrits, vitraux, tapisseries, dessins, gravures, etc.

L'étude de M. Lefebvre des Noëttes, fruit de savantes recherches et d'un travail d'observation considérable est particulièrement instructive. De plus l'auteur exprime sur certains faits historiques des idées très personnelles qui méritent d'être prises en considération. En voici un exemple : « L'attelage antique demeura toujours incapable de traîner un poids supérieur à 500 kgs, laissant le reste à la charge de l'homme. Fait grave par ses conséquences car il entravait le développement des forces économiques et d'abord celui des moulins à eau. Les anciens conurent ces moulins, mais il n'était pas possible de transporter par voie de terre comme au Moyen âge la quantité de blé nécessaire au fonctionnement normal des moulins à large débit, ni de faire parvenir la farine au consommateur sans affecter à ce service un nombre exagéré d'attelages ; leur emploi fut donc exceptionnel et limité à quelques endroits où l'approvisionnement par eau était particulièrement aisé. La mouture à bras, l'une des plus dures obligations de l'esclave était une conséquence directe de l'attelage antique.

« Autre conséquence : le moulin à eau ne pouvait se muer en forges, en usines, pour le traitement mécanique de matières premières, en sorte que tout travail industriel devait être fait à bras, comme la mouture, et réparti en un nombre infini, une véritable poussière d'ateliers. Il y avait encore de ce fait une immense déper-

dition d'efforts et le développement de l'industrie en était retardé d'autant.

« Dans ces conditions la main-d'œuvre humaine se trouvait en présence d'une tâche si pénible que le travail forcé seul pouvait en assurer l'exécution continue. Sans lui le développement matériel des civilisations successives, tel qu'il se produisit autour de la Méditerranée, n'eût pas été possible, aussi l'antiquité fit-elle un appel sans réserve à la machine à voix humaine. Plus un peuple était civilisé, plus il avait d'esclaves et plus le sort de ceux-ci était rigoureux. Les considérations de morale étaient sans effet contre cette nécessité impérieuse.

« L'invention générale de l'attelage moderne (collier d'épaules, ferrure à clous, dispositif en file), éclosé probablement en France pendant la « nuit » du Moyen âge changea la face du monde en modifiant profondément les moyens de production et par conséquent l'organisme social. »

Peut-on mieux justifier la nécessité de l'institution de l'esclavage ? état de choses qui nous paraît odieux, mais sur lequel a reposé pendant de longs siècles l'existence des sociétés antiques.

Voici d'autre part l'opinion de l'auteur sur la question des fers à clous :

« Quant aux ferrures à clous dites préhistoriques ou même romaines et barbares du cimetière d'Aguilar, des cabanes hallstattiennes de Lorraine, de la Saalbourg en Nassau et autres stations, ce sont simplement des ferrures du Moyen âge. » p. 5.

« L'attelage antique, réduit en réalité à deux chevaux non ferrés, tirant par la gorge, ne pouvait avoir qu'un rendement très faible. » p. 11.

« Quant aux fers retrouvés sur les voies romaines ou dans le sol de cabanes hallstattiennes, tous ont été recueillis dans des conditions telles qu'ils ont pu pénétrer dans le sol au Moyen âge par fissures ou éboulements, qu'ils sont exactement semblables aux fers recueillis sur les champs de batailles célèbres du Moyen âge, celui de Crécy en particulier, et que nulle station réellement contrôlée, Alésia ou Pompéi entre autres, n'a fourni un seul fer à clous. » p. 59.

Nous nous empressons de dire que certains membres de notre Société, s'appuyant sur leurs propres trouvailles, ont sur ce point une manière de voir toute différente et sont d'avis que l'usage de la ferrure à clous s'est répandu bien avant le Moyen âge.

Encore un mot. Il eut été intéressant de trouver dans l'histoire de la force motrice animale à travers les âges quelques observations sur les chars gaulois de la région champenoise, bien que, selon Déchelette, le type de char marnien ne semble pas constituer un modèle exclusivement local. Le léger regret que nous cause cette omission ne nous dispense point de recommander très chaleureusement la belle publication de M. Lefebvre des Noëttes. Elle doit trouver place dans toutes nos bibliothèques.

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société Archéologique Champenoise	
Procès-verbal de la Séance du 25 Janvier 1925.....	1
Liste des membres.....	4
Bibliothèque de la S. A. C., ouvrages reçus pendant le 2 ^e semestre 1924.....	9
Procès-verbal de la Séance du 29 Mars 1925.....	33
Procès-verbal de la Séance du 12 Juillet 1925.....	101
Procès-verbal de la Séance du 11 Octobre 1925.....	103
Bibliothèque de la S. A. C., ouvrages reçus pendant l'année 1925.....	107
 Nécrologie 	
Henri Demittra.....	108
 Découvertes Régionales 	
Cénochoés en bronze trouvées dans le Département des Ardennes (1860-1924) : Jules CARLIER.....	25
Fouilles archéologiques à Courtavant (Aube).....	31
Trouvailles archéologiques sur le front : Docteur Pol GOSSET..	31
Vestiges de constructions romaines et stèles funéraires découvertes à Reims, rue Eugène-Desteuque.....	32
Sépulture gallo-romaine découverte à Reims, rue de Vesle, n° 220 bis.....	32
Sépulture à Char des Jogasses (Chouilly (Marne) : Abbé FAVRET.	37
Découvertes à la briqueterie de Château-Porcien (Ardennes) : A. LARMIGNY.....	55
Fouilles au Mont de Bury, terroirs de Caurel et Lavannes (Marnien I) : BOSTEAUX-COUSIN.....	56
Découvertes archéologiques à Perthes (Ardennes) : BOSTEAUX-COUSIN.....	110
Découvertes de tombes gauloises marniennes. Cimetière du Mont de la Fourche, à Lavannes (Marne) : BOSTEAUX-COUSIN....	116

Articles Divers

Au sujet du vocable « Marnien » et « La Tène » : D ^r O. GUEILLIOT	10
Le premier âge du fer en Champagne (Hallstatt II b) : Abbé FAVRET.....	13
Sur quelques sépultures celtiques de Murigny (Notes de M. Chance, de Mailly-Champagne) : E. SCHMIT.....	20
Musée de Reims. Reconstitution d'une tombe de chef gaulois : H. GARDEZ.....	47
Note sur les sépultures préhistoriques découvertes à Chassemy (Aisne) par M. Ed. Piette : H. GARDEZ.	
Première partie.....	48
Deuxième partie.....	119
Anciennes Verreries d'Argonne : G. CHENET.....	65
Numismatique rémoise à l'Epoque Gauloise : H. DEMITRA.....	111
A propos du signe indien le « Swastika » : Marquis de BAYE....	115
Statue en bronze du Dieu Mars découverte en 1806 à Saint- Brice-Courcelles : E. SCHMIT.....	118

Notes Rétrospectives

Le signe symbolique indien le « Swastika », reproduit sur un vase gaulois du cimetière hallstattien de Warmeriville : Ch. BOSTEAUX-PARIS.....	27
Traces de l'industrie phénicienne dans les cimetières gaulois hallstattiens et marniens du département de la Marne : Ch. BOSTEAUX-PARIS.....	28
Fouilles exécutées autour de Reims en 1881-1882 : Ch. LORQUET	57

Le Gérant : P. SAVY.

Imprimerie MATOT-ERAINÉ, 6, rue du Cadran-Saint-Pierre — Reims.